

Journée de recyclage

LES NOUVELLES REALITES DU DROIT DES MARCHES PUBLICS – Première étape concrète de la nouvelle réglementation

Bruxelles – le 9 février 2006

Namur – le 30 mars 2006

PROGRAMME

- 9 H 00 INTRODUCTION GENERALE
- Monsieur Georges DEREAU, Directeur général f.f. au Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, Membre de la Commission des marchés publics fédérale, Président de la Commission des marchés publics instituée auprès de la Région wallonne, Président d'ESIMAP*
- 9 H 15 LA PASSATION ELECTRONIQUE DES MARCHES PUBLICS
- Etat des lieux et perspectives
 - La publication (e-notification)
 - Le dépôt des offres (e-tendering)
- Monsieur Jean-Pierre GENNOTTE, SPF Personnel & Organisation, Service fédéral e-Procurement*
- 10 H 00 LA PUBLICITE DES MARCHES
- Les nouveaux seuils (arrêté ministériel du 20 décembre 2005)
 - Les nouveaux modèles d'avis européens standardisés
- Monsieur Georges DEREAU et Monsieur Claude DARDENNE*
- 10 H 30 – 10 H 45 Pause café
- Les nouveaux modèles d'avis de marché belges standardisés
 - Les avis de concours de projets
 - La gratuité de la publication officielle
- 12 H 00 LA SELECTION QUALITATIVE
- La dispense de production de certains documents (arrêté royal du 10 juillet 2005)
 - L'invocation de la capacité de tiers
- Monsieur Claude DARDENNE, Conseiller général au SPF Chancellerie du Premier Ministre, Secrétaire de la Commission des marchés publics fédérale, Membre du Comité consultatif pour les marchés publics institué auprès de la Commission européenne et du groupe Marchés publics du Conseil, Secrétaire-trésorier d'ESIMAP.*
- 12 H 30 – 13 H 45 LUNCH

14 H 00 LA PASSATION DES MARCHES
La pondération des critères d'attribution pour les marchés européens
Application aux cas de procédure négociée avec publicité

Monsieur Georges DEREAU

15 H 00 L' EXECUTION DES MARCHES
Modification de l'article 23 § 4 de la Loi (Loi du 15 décembre 2005)
sur les cessions

LES CONCESSIONS

La Loi du 23 décembre 2005 sur les concessions de travaux publics

Maitre Patrick THIEL

15 H 15 – 15 H 30 Pause café

15 H 30 LES EFFETS DIRECTS DES DIRECTIVES EUROPEENNES 2004/17/CE ET 2004/18/CE
AU 1^{er} FEVRIER 2006

Les nouvelles modalités des délais

Les nouveaux cas de procédures négociées

Les marchés réservés

Annexe II – le secteur des télécommunications

Maitre Patrick THIEL, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur d'ESIMAP

16 H 15 LA FUTURE NOUVELLE REGLEMENTATION : CONTENU DU PROJET DE LOI

Structure du projet de nouvelle loi

Les accords cadres

Les enchères électroniques

Le système d'acquisition dynamique

Le dialogue compétitif

Les conditions d'exécution (préoccupations sociales et environnementales)

Les nouveautés pour les secteurs spéciaux

Maitre Patrick THIEL et Monsieur Claude DARDENNE

17 H 00 CONCLUSIONS DE LA JOURNEE

Monsieur Georges DEREAU

Inscription Jée Recyclage 30/03/2006 – Namur

Envoyer à ESIMAP Avenue Général Michel, 1^E / bte 20

B- 6000 CHARLEROI

Par courrier, fax ou e-mail

Fax : 071 / 70.04.28

Mail : esimap@skynet.be

Mme/Melle/M. (NOM) : Prénom :

Fonction : Service :

Administration/entreprise :

Adresse professionnelle :

N° de TVA :

Tél. : Fax : E-mail :

Journée de recyclage – Namur (session du 09/02 à Bruxelles déjà complète)

S'inscrit à : **J.Rec** – 30/03/2006 210 EUR

En acceptant nos conditions générales, s'engage à (faire) verser la somme de EUR dès que possible
dès réception de la confirmation d'inscription, au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi.

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
.....

Désire recevoir une attestation de participation.

.....Date : Signature ¹ :

¹ L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)